

Chartres, le 29 novembre 2024

Le service médical de la DSDEN d'Eure-et-Loir

aux

Responsables légaux

Objet : Procédure 2024-2025 - Demande de mise en place d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour votre enfant concernant les établissements publics et privés sous contrat
Référence : circulaire du 22/01/2015 (NOR : MENE1501296C)

Madame, Monsieur,

Votre enfant présente des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

- S'il est **scolarisé dans le 1^{er} degré**, l'école pourra proposer un PPRE.

Si les professionnels suspectent **un trouble spécifique des apprentissages, moyen ou sévère**, vous pourrez vous adresser au Centre du Langage et des Apprentissages du département (avec un bilan psychométrique exigé et si possible des bilans paramédicaux).
Le médecin du cdla28 pourra établir l'avis médical pour le PAP.

- S'il est scolarisé en **collège**, l'avis médical attestant de l'existence d'un trouble pourra être donné par le médecin traitant de votre enfant, à partir des comptes-rendus des bilans paramédicaux réalisés suite à ses prescriptions (document téléchargeable sur le site de la DSDEN- voir lien ci-dessous).
- S'il est scolarisé en **lycée**, une demande de PAP pourra être faite auprès du médecin de l'éducation nationale en réunissant les éléments suivants :
 - Formulaire de demande rempli par les responsables légaux
 - La fiche d'observation pédagogique remplie par l'enseignant
 - Un devoir écrit de français (dictée ou copie) fait en classe et corrigé
 - Les bilans pratiqués en fonction des difficultés de l'enfant : orthophonique, psychomoteur, ergothérapeute...
 - La fiche « Dossier médical numérique ESCULAPE » remplie et signée
 - Le bilan psychométrique pratiqué chiffré réalisé par un psychologue D.E si nécessaire

Tous les documents sont téléchargeables sur

<https://www.ac-orleans-tours.fr/sante-securite-social-dans-l-eure-et-loir-122147>

L'ensemble des documents nécessaires est à adresser par voie postale à l'adresse suivante :

Centre Médico Scolaire
5, rue de l'Epina
28500 VERNOUILLET

A réception du dossier COMPLET, le médecin de l'éducation nationale l'étudiera et vous proposera, si nécessaire, un rendez-vous au Centre médico-scolaire pour évaluer la pertinence du PAP.